



Services aux Autochtones
Canada

Indigenous Services
Canada

Sous-ministre

Deputy Minister

Ottawa, Canada
K1A 0H4

March 28, 2024

John Williamson, P.C, M.P.

Président, Comité permanent des comptes publics Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A4

Monsieur Williamson :

Services aux Autochtones Canada (SAIC) est heureux de fournir par voie électronique, dans les deux langues officielles, le rapport d'étape demandé pour le 31 mars 2024, conformément aux recommandations 1 et 4 du rapport 20 du Comité permanent des comptes publics (PACP) de la Chambre des communes intitulé Accès à l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, présenté à la Chambre des communes le 17 juin 2021.

J'ai le plaisir de fournir au comité ce qui suit :

- la réponse à la recommandation 1 sur la résolution des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et la mise en œuvre de solutions à long terme ; et
- la réponse à la recommandation 4 sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime réglementaire.

J'espère que ces informations seront utiles à la commission et je voudrais conclure en la remerciant pour son travail continu sur ces questions importantes.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Irene Balite, directrice principale, Direction des affaires législatives, parlementaires et réglementaires, au (819) 230-3678.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Gina Wilson

P.j.

Canada

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes intitulé *Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations* (juin 2021) contient les recommandations suivantes.

Recommandation 1 – Sur la résolution des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et la mise en œuvre de solutions à long terme

Que, d'ici le 31 mars 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un plan complet de sa stratégie à long terme pour s'assurer de la durabilité des réseaux d'eau potable, comprenant des objectifs, des résultats et des échéanciers. Tant le plan que les constats des progrès devront être faits en collaboration avec les collectivités des Premières Nations. Les résultats devront comprendre a) les montants investis pour régler les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, b) le nombre d'avis à long terme toujours en vigueur, c) le nombre d'avis à court terme toujours en vigueur. Des rapports devront aussi être présentés d'ici le 31 mars 2023, 2024 et 2025. De plus, un rapport final devra être présenté d'ici le 31 mars 2026, qui montre les solutions à long terme mises en place dans toutes les collectivités touchées par les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable depuis 2015.

Recommandation 2 – Sur la détection et la correction proactive des problèmes

Que, d'ici le 30 septembre 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les mesures prises pour détecter et corriger de manière proactive les défaillances sous-jacentes des réseaux d'alimentation en eau.

**Remarque – Ce rapport a été soumis en juin 2022, et aucun autre rapport n'est requis sur ce sujet.*

Recommandation 3 – Sur le financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien

Que, d'ici le 30 avril 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les progrès réalisés en ce qui concerne sa politique et sa formule de financement, y compris les salaires, pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures liées à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Un rapport final devra aussi être présenté d'ici le 30 avril 2023.

**Remarque – Un rapport final a été soumis en mars 2023, et aucun autre rapport n'est requis sur ce sujet.*

Recommandation 4 – Sur l’élaboration et la mise en œuvre d’un régime de réglementation

Que, au plus tard le 30 avril 2022 et chaque année au plus tard le 30 avril jusqu’à l’adoption d’un régime de réglementation sur la salubrité de l’eau potable dans les collectivités des Premières Nations, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les négociations en cours avec les collectivités des Premières Nations pour le développement et la mise en œuvre d’un tel régime de réglementation.

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a accueilli favorablement le rapport du Comité permanent des comptes publics (le Comité), présenté en juin 2021 et adopté de nouveau en février 2022, sur l’importante question de l’eau potable dans les collectivités des Premières Nations. L’amélioration de l’accès à une eau potable propre et salubre dans les collectivités des Premières Nations est une priorité clé du gouvernement du Canada. Le ministre des Services aux Autochtones a présenté la réponse du gouvernement à la Chambre des communes en juin 2022. Cette réponse comprenait les quatre premiers rapports demandés par le Comité. Le ministère a également présenté un rapport d’étape le 31 mars 2023 sur les recommandations 1, 3 et 4, comme demandé par le Comité.

Les deux rapports d’étape demandés par le Comité sont présentés ici :

Rapport 1 – Progrès concernant la résolution des avis à long terme sur la qualité de l’eau potable et la mise en œuvre de solutions à long terme (échéance le 31 mars 2024);

Rapport 2 – Progrès concernant l’élaboration et la mise en œuvre d’un régime de réglementation (échéance le 30 avril 2024).

Par le biais de ces rapports, le gouvernement démontrera les efforts qui ont été déployés à ce jour pour chacune des actions recommandées dans le rapport du Comité, ainsi que les efforts que le Canada continue à faire pour améliorer l’infrastructure d’approvisionnement en eau et construire une fondation durable qui assure aux collectivités des Premières Nations un accès à de l’eau potable, aujourd’hui et à l’avenir.

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires des Premières Nations pour veiller à ce que toutes les collectivités des Premières Nations aient un accès fiable à de l’eau potable. Dans les réserves, l’approvisionnement en eau potable est une responsabilité partagée entre les collectivités des Premières Nations et le gouvernement du Canada. Les Premières Nations gèrent et exploitent leurs systèmes d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Les Premières Nations

sont responsables de la planification, de la conception, de l'approvisionnement, de la construction, de fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les réserves. Les Premières Nations surveillent également les réseaux d'aqueduc et d'égout et, dans la plupart des provinces, émettent des avis sur la qualité de l'eau potable et y mettent fin, habituellement sur la recommandation d'un agent en santé environnementale et publique.

Services aux Autochtones Canada (SAC) fournit des conseils et un soutien financier aux collectivités des Premières Nations pour leurs réseaux publics d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et veille à ce qu'il y ait en place des programmes de surveillance de la qualité de l'eau potable. À cette fin, SAC travaille directement avec les Premières Nations pour aider les collectivités à surveiller la qualité de l'eau potable dans tous les réseaux d'approvisionnement en eau au robinet. Cela comprend la prestation de conseils et de directives sur la salubrité de l'eau potable et l'élimination des eaux usées, ainsi que l'examen des propositions de projets d'infrastructure du point de vue de la santé publique. SAC fournit également du financement pour les services et les infrastructures d'approvisionnement en eau, y compris la construction, la mise à niveau, le fonctionnement et l'entretien d'installations de traitement de l'eau dans les réserves des Premières Nations. Le financement est fondé sur les plans et les priorités communautaires et appuie également la formation et la certification des opérateurs de réseaux d'aqueduc.

Les avis sur la qualité de l'eau potable sont des outils utilisés pour assurer la sécurité publique et sont un signe que le système de prévention de la santé publique fonctionne bien. Les avis sur la qualité de l'eau potable sont émis afin de protéger le public contre l'eau potentiellement insalubre ou déclarée non sécuritaire.

Un avis à court terme sur la qualité de l'eau potable signifie qu'il y a un problème temporaire de qualité de l'eau dans un réseau d'alimentation en eau particulier. Un avis concernant la qualité de l'eau potable en vigueur depuis plus de douze mois indique un problème plus systémique et est considéré comme un avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Des avis sur la qualité de l'eau potable sont émis pour diverses raisons. Par exemple, une collectivité peut émettre un avis s'il y a des problèmes avec l'ensemble du réseau d'approvisionnement en eau, comme des bris de conduites d'eau, des pannes d'équipement ou une mauvaise filtration ou désinfection pendant le traitement de l'eau. Les collectivités peuvent également choisir de publier un avis sur la qualité de l'eau potable à titre de mesure de précaution, par exemple lorsqu'il faut faire des réparations d'urgence dans le réseau de distribution d'eau ou lorsqu'une collectivité n'a pas à sa disposition un opérateur de réseau d'approvisionnement en eau formé.

Depuis 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 5,6 milliards de dollars aux Premières Nations pour construire et réparer des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et pour appuyer la gestion et l'entretien efficaces des réseaux d'aqueduc dans les réserves. Cela comprend des engagements pris dans le cadre du budget de 2021 dans un montant de 1,043 milliard

de dollars jusqu'en 2023-24 et le budget de 2022 comprenait 247 millions de dollars jusqu'en 2023-24 pour appuyer des projets d'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Outre cet investissement récent, le budget de 2021 a également annoncé 125,2 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et 31,3 millions de dollars par la suite, pour la prestation continue de services de santé publique environnementale dans les réserves, y compris des programmes de surveillance de la qualité de l'eau. Plus récemment, le 21 novembre 2023, l'Énoncé économique de l'automne comprenait une annonce de 1,55 milliard de dollars sur deux ans à l'appui de l'eau potable propre pour les Premières Nations. Ce financement représente un renouvellement de même niveau pour le Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations (PAAEPTUPN) pour les deux prochaines années afin de garantir que les projets d'eau et d'eaux usées se poursuivent sans interruption.

Depuis 2016, et en date du 31 décembre 2023, plus de 3,82 milliards de dollars de financement ciblé (à l'exclusion des fonds opérationnels du Ministère et des fonds de fonctionnement et d'entretien pour les Premières Nations) ont été investis pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans 591 collectivités des Premières Nations servant environ 471 000 personnes. Avec le soutien du gouvernement du Canada, les Premières Nations ont remplacé ou rénové les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Elles ont également renforcé leurs capacités en formant les opérateurs, levé des avis sur la qualité de l'eau potable à long terme et empêché que des avis à court terme se transforment en avis à long terme. Les Premières Nations ont utilisé les fonds du gouvernement du Canada pour lancer 1291 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, composé de 130 nouvelles usines de traitement de l'eau et des eaux usées et lagunes, 876 projets de rénovation et de modernisation des infrastructures existantes, 159 projets d'études de faisabilité et travaux de conception, et 126 projets de soutien et des initiatives telles que la formation et le soutien des opérateurs, l'élaboration de plans de protection des sources d'eau et d'autres études et évaluations liées à l'eau et aux eaux usées.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir les Premières Nations dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien quotidiens de leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Chaque année, SAC dépense environ 15,7 millions de dollars pour fournir un soutien pratique à la formation des opérateurs de réseau d'approvisionnement en eau et d'eaux usées des Premières Nations par l'intermédiaire du Programme de formation itinérante, ainsi que 8,1 millions de dollars supplémentaires pour les centres de prestation de services techniques dans la région de l'Ontario. Dans le cadre du renforcement des capacités à long terme, le Programme de formation itinérante et les centres régionaux de l'Ontario offrent des services de formation et de mentorat sur place aux opérateurs des Premières Nations, directement dans leurs collectivités. SAC continue également à travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations et d'autres organisations partenaires afin d'étendre les mesures de renforcement des capacités et de cerner les mesures de

soutien supplémentaires pour la formation et le maintien en poste des opérateurs dans les collectivités des Premières Nations.

Les Premières Nations sont responsables de l'exploitation et de l'entretien quotidiens de leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et elles décident de la façon dont le financement de l'exploitation et de l'entretien est utilisé dans la communauté, y compris la détermination des salaires des opérateurs. Les fonds supplémentaires annoncés le 2 décembre 2020 signifient que 100 % des coûts d'exploitation et d'entretien de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, au lieu de 80 %, seront couverts sur la base de la formule de financement d'exploitation et d'entretien. Plus précisément, le financement aidera les Premières Nations à améliorer les salaires des opérateurs des systèmes d'eau et le maintien en poste d'opérateurs qualifiés dans leur collectivité, à former les nouveaux opérateurs de manière à accroître la capacité d'entretien lié à l'eau, à améliorer ou à maintenir les cotes de l'état des actifs, et à assurer des cycles de vie plus longs pour les actifs liés à l'eau.

Démontrant davantage l'engagement continu du gouvernement à améliorer l'accès durable à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations, le 22 décembre 2021, les tribunaux ont approuvé une entente de règlement pour régler des recours collectifs liés à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Cette Entente de règlement pour régler les recours collectifs relatifs à la l'eau potable pour les Premières Nations répond à des préoccupations importantes mentionnées par les Premières Nations représentées dans les recours collectifs. Les termes de l'entente de règlement comprennent ce qui suit :

- Environ 1,5 milliard de dollars d'indemnisation pour les personnes privées d'eau potable lors d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable;
- La création d'un Fonds de relance économique et culturelle des Premières Nations de 400 millions de dollars;
- Un engagement renouvelé envers le Plan d'action du Canada pour la levée de tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable;
- La création d'un comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable;
- Soutien aux Premières Nations pour l'élaboration de leurs propres règlements et initiatives en matière d'eau potable;
- Un investissement d'au moins six milliards de dollars pour soutenir un accès fiable à l'eau potable salubre dans les réserves; et
- La modernisation prévue du projet de loi sur l'eau potable des Premières Nations au Canada.

Dans le cadre de l'entente de règlement du recours collectif relatif à l'eau potable dans les communautés des Premières Nations de 2021, le Canada s'est engagé à déployer tous les efforts raisonnables pour élaborer et présenter une nouvelle proposition de loi en consultation avec les Premières Nations, pour remplacer la *Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations* de 2013 abrogée.

La mobilisation des Premières Nations à l'égard de la nouvelle loi sur l'eau est en cours depuis 2018, ce qui comprend l'affichage public et le partage de projets de consultation de la proposition de loi avec tous les titulaires de droits et organisations des Premières Nations en 2023.

Par conséquent, le ministre des Services aux Autochtones a présenté le projet de loi C-61, la proposition de loi sur l'eau saine des Premières Nations, au Parlement le 11 décembre 2023. Le projet de loi C-61 offre une occasion importante de changer de façon significative pour soutenir l'approvisionnement en eau potable sécuritaire pour les Premières Nations, aujourd'hui et pour les prochaines générations.

Le projet de loi C-61 affirmerait le droit inhérent des Premières Nations à l'autodétermination. Il veillerait à ce que les Premières Nations disposent de plus d'outils nécessaires pour protéger les sources d'eau et entretenir les infrastructures d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de manière autodéterminée. Il obligerait le gouvernement fédéral à continuer à financer les investissements dans l'infrastructure de l'eau. Il entraînerait également l'application de normes minimales pour l'eau potable propre dans chaque Première Nation et poserait les bases de la création d'une institution hydrique dirigée par les Premières Nations pour soutenir les communautés.

SAC travaille avec les Premières Nations, communauté par communauté, pour développer et mettre en œuvre des programmes et des initiatives qui viseront à renforcer leurs capacités et la préparation au transfert de la prestation de services, tout en comprenant la nécessité d'adopter une approche globale axée sur la communauté. SAC établit également des partenariats avec des organisations des Premières Nations qui ont reçu de leurs dirigeants le mandat de faire progresser l'objectif commun visant le transfert de la prestation de services d'infrastructure de SAC aux Premières Nations.

Au niveau régional, l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA), grâce à des engagements avec les dirigeants, les collectivités et les techniciens des Premières Nations, a achevé la création d'un service public facultatif dirigé par les Premières Nations pour desservir les collectivités des Premières Nations participantes dans la région de l'Atlantique. En novembre 2022, le ministre de Services aux Autochtones et l'AFNWA ont signé une entente de transfert de prestation de services qui amorce le transfert de la responsabilité en ce qui a trait à l'exploitation, à l'entretien et à l'amélioration des immobilisations de tous les biens liés à l'eau et aux eaux usées dans les collectivités des Premières Nations participantes à l'AFNWA, qui est dirigée par des Autochtones. L'entente de transfert permet aux Premières Nations d'adhérer officiellement à l'AFNWA après avoir reçu l'approbation des membres de leur collectivité. Cette entente, la première du genre, présente une nouvelle approche et un nouveau modèle de financement pour aider les Premières Nations vivant dans les réserves des provinces de l'Atlantique à assumer le contrôle total de leurs services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Par l'intermédiaire de SAC, le gouvernement fédéral s'est engagé à financer ce travail à hauteur d'environ 173 millions de dollars sur 10 ans dans le cadre du budget de 2022, qui fourniront un

financement durable pour les opérations et les programmes d'investissement. Le 31 mars 2023, l'entente de transfert a été mise en œuvre et les Premières Nations continuent d'adhérer à l'AGEPNA après avoir reçu l'approbation de leur leadership communautaire.

Rapport 1 – Progrès concernant la résolution des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et la mise en œuvre de solutions à long terme (échéance : le 31 mars 2024)

Le gouvernement du Canada et les Premières Nations travaillent en partenariat pour améliorer l'accès à l'eau potable et lever dès que possible tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves.

Depuis le budget de 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 5,6 milliards de dollars jusqu'en 2025-2026 pour construire et réparer des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et pour appuyer la gestion, le fonctionnement et l'entretien efficaces des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves. Plus récemment, l'Énoncé économique de l'automne du 21 novembre 2023 comportait l'annonce de 1,55 milliard de dollars sur deux ans pour soutenir l'approvisionnement en eau potable des Premières Nations. Ce financement représente un renouvellement de même niveau pour le Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations (PAAEPTUPN) pour les deux prochaines années afin de garantir que les projets d'eau et d'eaux usées se poursuivent sans interruption. Ce financement soutiendra l'achèvement de projets d'eau et d'eaux usées afin d'assurer la levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et des avis à court terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves. Il appuiera également des projets d'infrastructure visant à accroître l'accès durable à de l'eau potable propre dans les réserves. Le nouveau financement soutiendra les études de faisabilité et de conception, ainsi que la construction, la réparation ou la mise à niveau des systèmes d'approvisionnement en eau touchés par un avis à long ou à court terme sur la qualité de l'eau potable, y compris les solutions à long terme.

En date du 31 décembre 2023, plus de 3,82 milliards de dollars de fonds d'immobilisations ciblés avaient été investis pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans 589 collectivités des Premières Nations, servant environ 471 000 personnes. Depuis 2016 et en date du 31 décembre, 2023, environ 873 millions de dollars ont été consacrés à 158 projets visant à lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Cela comprend le financement consacré à la réparation des infrastructures, aux mises à niveau et aux nouveaux projets de construction. Cela ne comprend pas le financement de fonctionnement et l'entretien des infrastructures ni le financement consacré au soutien des opérateurs et au renforcement des capacités pour répondre aux avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.

En novembre 2015, il y avait 105 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable en vigueur sur les systèmes publics des réserves dans l'ensemble du pays. Depuis 2015, 72 autres avis à court terme sont devenus des avis à long terme. Des avis à court terme peuvent survenir pour plusieurs raisons, notamment en raison de bris de conduite d'eau, de défaillances d'équipement et de problèmes d'entretien. Bien que les opérateurs communautaires résolvent rapidement la plupart de ces situations, le traitement de certains avis nécessite plus de temps en raison de la nature complexe des problèmes ou de la portée des travaux requis pour résoudre le problème.

En date du 18 mars 2024, les Premières Nations, avec le soutien de SAC, ont levé 144 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, dont six au cours de la dernière année, et ont désactivé¹ cinq avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Cela signifie que plus de 8 107 foyers et 589 bâtiments communautaires, visés auparavant par un avis, ont maintenant accès à de l'eau potable fiable et propre. Le travail se poursuit et des initiatives sont en cours dans 26 collectivités pour résoudre les 28 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants. Là où des solutions provisoires avaient été mises en place pour fournir de l'eau potable aux collectivités, des solutions à long terme sont mises en œuvre dans chaque collectivité pour répondre à leurs besoins en eau à long terme, dont la majorité sont en cours de construction.

La résolution des avis à court terme avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme est une partie importante du travail général visant à éliminer les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Depuis novembre 2015, et en date du 18 mars 2024, 273 avis à court terme sur la qualité de l'eau potable ont été levés, dont 26 au cours de la dernière année, les empêchant de devenir des avis à long terme. Il y a 14 avis à court terme en vigueur, et des travaux sont en cours pour régler les problèmes avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme.

SAC travaille dans le cadre d'un véritable partenariat avec les collectivités des Premières Nations, y compris avec les conseillers techniques et les dirigeants des Premières Nations, pour appuyer des approches durables dirigées par les Premières Nations afin d'assurer la sécurité des réseaux d'approvisionnement en eau dans les réserves. Les solutions pour remédier au manque d'accès à l'eau potable sont propres à chaque collectivité des Premières Nations, et les fonctionnaires du Ministère travaillent en étroite collaboration avec chaque collectivité pour trouver la solution la plus appropriée. La taille des réseaux d'approvisionnement en eau dépend de la population qu'ils servent, et la technologie la plus appropriée pour produire de l'eau potable salubre à partir de la source d'eau à traiter est conçue par des ingénieurs qualifiés embauchés par la Première Nation. En fin de compte, la décision de mettre en place une solution particulière est prise par les dirigeants des Premières Nations, car ils sont les gestionnaires et les exploitants de leur infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Malgré des efforts ciblés, il reste des défis à relever en matière d'approvisionnement en

¹ Les avis sont désactivés lorsque le système concerné est mis hors service et que la population concernée est desservie par un autre système produisant de l'eau potable.

eau potable. Les conditions du marché, notamment l'inflation élevée et l'augmentation des prix, font que moins de projets peuvent être financés. En outre, la disponibilité des ressources humaines, les périodes de construction saisonnières, le raccourcissement de la saison des routes d'hiver et les difficultés géographiques sont autant d'obstacles à l'achèvement des projets menés par les Premières Nations dans les délais impartis.

Des mesures d'atténuation sont en place pour réduire ces difficultés, notamment l'accélération du travail saisonnier, l'appui aux Premières Nations en ce qui concerne l'échelonnement des appels d'offres et le financement de programmes de tiers pour soutenir la formation et le maintien en poste des opérateurs. Par exemple, le Programme de formation itinérante de SAC offre un soutien à la formation pratique des opérateurs directement dans les collectivités des Premières Nations.

Dans la majorité des provinces, les Premières Nations sont chargées d'émettre ou d'annuler les avis relatifs à l'eau potable, généralement sur la base de l'avis d'un responsable de la santé publique environnementale. En Alberta, en raison des lois et règlements de la province, les agents de santé environnementale disposent de ce pouvoir délégué par l'intermédiaire du médecin hygiéniste de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuit. Il importe de noter que les avis concernant la qualité de l'eau potable ne sont pas toujours le résultat d'un problème technique. Certaines collectivités disposent déjà d'une eau potable propre, sur la base de l'avis d'un responsable de la santé publique environnementale, mais hésitent à lever les avis pour des raisons locales, comme l'attente de solutions à long terme.

Dans d'autres cas, les avis restent en vigueur en raison de problèmes opérationnels. Les opérateurs de réseaux d'approvisionnement en eau sont donc essentiels pour assurer aux collectivités l'accès à une eau potable saine et à des infrastructures fiables. Ainsi, parallèlement aux investissements importants réalisés par le gouvernement du Canada pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, le Ministère continue à investir des fonds supplémentaires pour aider les Premières Nations à créer et à maintenir une main-d'œuvre qualifiée d'opérateurs de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées. SAC travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations et les organisations partenaires afin d'améliorer les mesures de renforcement des capacités pour les opérateurs dans les réserves.

Le Ministère soutient les opérateurs par l'intermédiaire d'un certain nombre d'initiatives nationales et régionales qui aident les collectivités des Premières Nations à établir et à conserver leur capacité d'exploiter, d'entretenir et de gérer leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Ces initiatives soutiennent également la formation et le maintien en poste des opérateurs.

SAC collabore pleinement avec des collectivités des Premières Nations, y compris des conseillers techniques et dirigeants des Premières Nations, pour appuyer des approches durables dirigées par les Premières Nations qui assurent la sécurité des systèmes d'eau dans les réserves. Cette collaboration

comprend le Technical Services Advisory Group (TSAG) en Alberta, la Ontario First Nations Technical Services Corporation (OFNTSC), l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA) et les centres de prestation de services techniques en Ontario.

Le Programme de formation itinérante de SAC offre aux opérateurs des Premières Nations une formation pratique sur le fonctionnement, la réparation et l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans leur collectivité. Ce programme de renforcement des capacités à long terme offre des services de formation et de mentorat sur place aux opérateurs des Premières Nations dans tout le Canada, par l'intermédiaire d'experts tiers. Ces mentors aident les opérateurs des Premières Nations à obtenir et à conserver leur certification; ils peuvent aussi donner des avis aux chefs et aux conseils sur la mise en place et l'entretien de réseaux d'approvisionnement en eau sanitaires et sécuritaires. Dans certaines collectivités, ils peuvent également fournir une assistance d'urgence 24/7 aux opérateurs. Le programme soutient les capacités des collectivités des Premières Nations en établissant et en maintenant les capacités de gestion des systèmes, en augmentant la fiabilité des systèmes, en assurant un fonctionnement efficace, en veillant à ce que les normes de santé et de sécurité soient respectées et en maximisant l'utilisation des infrastructures existantes. Le programme emploie 68 formateurs itinérants qui soutiennent plus de 750 opérateurs de systèmes dans 540 collectivités de Premières Nations participantes.

En mars 2022, SAC a lancé un appel de propositions pour le renforcement des capacités afin de déceler des mesures de soutien innovantes pour les opérateurs du secteur de l'eau et des eaux usées. Cet appel de propositions offrait aux candidats un financement pouvant atteindre 500 000 \$ sur deux ans pour des initiatives nouvelles ou élargies portant sur le renforcement des capacités, l'aide aux opérateurs, la diversité et la culture, et des solutions novatrices. L'appel a suscité un vif intérêt, avec plus de 100 propositions provenant de toutes les régions du pays. Des propositions ont été reçues de collectivités des Premières Nations, de conseils tribaux, d'organisations autochtones, de fournisseurs de services techniques, d'universités et collègues, d'organisations à but non lucratif et d'autres organisations. Les initiatives de renforcement des capacités, dont le financement a été recommandé par le Comité, sont en cours et comprennent des initiatives telles que : des ateliers de formation pour les opérateurs et les gestionnaires; des mesures de sensibilisation; des programmes de stages; la planification de la protection des sources d'eau; l'éducation et la sensibilisation des jeunes; et l'élaboration d'un éventail de matériel de formation.

En outre, SAC soutient des initiatives guidées par les Premières Nations afin de sensibiliser, de renforcer la mobilisation des collectivités, d'améliorer le recrutement et de soutenir les opérateurs du secteur de l'eau et des eaux usées travaillant dans les réserves :

- SAC soutient la formation et l'assistance aux opérateurs :

- Association professionnelle des formateurs itinérants (APFI) : réunir les formateurs, les prestataires de services et les opérateurs dans le cadre d'une conférence annuelle, et favoriser le réseautage et l'échange des expériences d'apprentissage.
 - Bibliothèque de vidéos d'apprentissage de Water Movement : vidéos de formation en ligne gratuites, présentant des opérateurs autochtones, des techniques de dépannage opérationnel, les pratiques exemplaires d'entretien et des vidéos pratiques pour soutenir la fiabilité et l'intégrité des équipements, ainsi que les connaissances traditionnelles.
 - Water First, en partenariat avec le Conseil tribal des réserves de la région des lacs (CTRRL), a lancé son expansion au Manitoba afin d'offrir un programme de stage de 15 mois offrant des possibilités d'avancement de carrière dans les domaines des bassins versants, du traitement et de la distribution de l'eau, et de la science et la chimie de l'eau.
- SAC soutient le renforcement des capacités et de la diversité des opérateurs du secteur de l'eau :
 - Le Technical Youth Career Outreach Project de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation : mettre en lumière des modèles autochtones, offrir un mentorat et promouvoir les carrières dans les STIM pour les jeunes autochtones.
 - Le projet pour le travail des gardiens de l'eau de l'Association des femmes autochtones du Canada, qui amplifie les voix des femmes autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA+ en tant que protectrices ou porteuses de l'eau, et propose d'échanger les enseignements des connaissances traditionnelles sur l'eau à la suite d'une série de cercles de partage traditionnels en ligne.
Clan Mothers Turtle Lodge : un projet pilote d'un an visant à offrir une formation et une certification d'opérateur d'eau aux survivants de traumatismes, y compris des mesures de soutien holistiques.

Le Ministère suit de près les progrès réalisés en vue de lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants concernant les systèmes publics dans les réserves. Le Ministère publie également régulièrement les renseignements les plus récents sur les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable levés et en vigueur dans les réseaux publics des réserves à la [page Web](#) « *Mettre fin aux avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable* » du gouvernement du Canada.

En collaboration avec les Premières Nations, SAC veillera à ce que les programmes de surveillance continuent de prévoir une vérification finale de la salubrité générale de l'eau potable au robinet dans les systèmes publics d'approvisionnement en eau, les réseaux semi-publics d'approvisionnement en eau, les citernes et les puits individuels dans les collectivités des Premières Nations.

Une législation efficace, un régime réglementaire national et des institutions dirigées par les Premières Nations sont essentiels pour soutenir un accès durable à de l'eau potable propre et fiable dans les communautés des Premières Nations. Le 11 décembre 2023, la ministre des Services aux Autochtones a présenté au Parlement le projet de loi C-61, - Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations.

Conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la législation proposée a été élaborée grâce à une vaste mobilisation plaçant les voix des Premières Nations au premier plan. Le Canada a travaillé directement avec les détenteurs des droits des Premières Nations, y compris les Premières Nations ayant conclu des traités modernes et autonomes, par le biais de leurs propres institutions représentatives, et les organisations des Premières Nations, y compris l'Assemblée des Premières Nations, pour garantir que le projet de loi réponde aux besoins et aux priorités des Premières Nations.

Le projet de loi C-61 affirmerait le droit inhérent des Premières Nations à l'autodétermination. Il veillerait à ce que les Premières Nations disposent de plus d'outils nécessaires pour protéger les sources d'eau et entretenir les infrastructures d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de manière autodéterminée. Il obligerait le gouvernement fédéral à continuer à financer les investissements dans l'infrastructure de l'eau. Il entraînerait également l'application de normes minimales pour l'eau potable propre dans chaque Première Nation et poserait les bases de la création d'une institution hydrique dirigée par les Premières Nations pour soutenir les communautés.

L'engagement du gouvernement du Canada en faveur de l'accès durable à de l'eau potable propre et sûre dans les communautés des Premières Nations ne s'arrête pas avec la présentation de ce projet de loi. En collaboration avec les Premières Nations, SAC continuera d'appuyer des mesures à long terme pour veiller à ce que les collectivités des Premières Nations aient un accès continu à une eau potable salubre et pour appuyer la mise en œuvre de projets qui répondent aux besoins à long terme en eau de toutes les collectivités touchées par des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable depuis 2015.

Rapport 2 – Progrès concernant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un régime de réglementation (échéance : 30 avril 2024)

Pour assurer des infrastructures durables d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières Nations, il faut un régime judiciaire moderne et efficace. À l'heure actuelle, les communautés des Premières nations ne bénéficient pas de protections juridiquement contraignantes en matière d'eau potable, comme c'est le cas dans les provinces et les territoires. Le projet de loi C-61, la proposition de loi sur l'eau potable des Premières nations, vise à remédier à l'absence de régime réglementaire.

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* de 2013 permet au Canada d'élaborer des règlements fédéraux pour soutenir l'accès à une source fiable d'eau potable, sécuritaire et propre ainsi que le traitement efficace des eaux usées dans les réserves. Les Premières Nations ont demandé à plusieurs reprises l'abrogation et le remplacement de cette loi, citant : le manque de financement adéquat, prévisible et durable; la non-reconnaissance des droits des Autochtones; les violations possibles des droits ancestraux et issus de traités; le manque de protection adéquate des sources d'eau; et la mobilisation insuffisante.

Le 22 décembre 2021, la Cour fédérale et la Cour du Banc de la Reine du Manitoba ont approuvé conjointement l'accord de règlement du recours collectif relatif à l'eau potable dans les communautés des Premières Nations, qui oblige le Canada à déployer tous les efforts raisonnables pour présenter une loi abrogeant la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations de 2013* d'ici le 31 mars 2022 et pour élaborer et présenter une loi de remplacement, en consultation avec les Premières Nations, d'ici le 31 décembre 2022.

Par l'intermédiaire du budget de 2022, le gouvernement a réaffirmé son engagement à abroger la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations de 2013* et à travailler en collaboration avec les Premières Nations en vue d'élaborer une loi de remplacement.

Le 28 avril 2022, l'abrogation proposée de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations de 2013* a été présentée à la Chambre des communes à titre de mesure connexe dans la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022*. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 23 juin 2022, abrogeant officiellement la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations de 2013* et ouvrant la voie à l'élaboration d'une loi de remplacement.

Mobilisation

Depuis 2018, le gouvernement du Canada mobilise les Premières Nations au sujet de la réforme législative concernant l'eau potable des Premières Nations.

Au cours de l'été 2022, le gouvernement du Canada a renforcé son engagement auprès des détenteurs de droits des Premières Nations, des organisations des Premières Nations, y compris l'Assemblée des Premières Nations, et des Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes, afin de faire avancer l'élaboration d'une proposition de loi de remplacement. Il a notamment collaboré avec l'Assemblée des Premières Nations à la création d'un groupe de travail conjoint sur l'eau potable et les eaux usées pour la législation des Premières Nations, afin d'élaborer un cadre pour la nouvelle loi proposée. À l'hiver 2023, une table de dialogue élargie a été créée avec l'Assemblée des Premières Nations afin d'accélérer le travail de collaboration sur la loi de remplacement proposée.

En février 2023, le gouvernement du Canada a affiché publiquement et a communiqué à tous les détenteurs de droits des Premières Nations et à leurs organisations un projet

de consultation initiale sur une proposition de loi relative à l'eau potable et aux eaux usées des Premières Nations, afin qu'ils l'examinent et fassent part de leurs commentaires. Le partage de ce projet de consultation représente une étape importante dans l'engagement direct avec les détenteurs de droits des Premières Nations et la garantie que les lois fédérales sont conformes à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Les Premières Nations continuent de souligner les principales priorités suivantes : la reconnaissance des droits, le financement durable pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la protection adéquate de l'eau source, et la nécessité d'une mobilisation continue sur les questions liées à l'eau qui touchent les Premières Nations.

Par suite de la mobilisation sur le projet de consultation initiale et de la rétroaction approfondie fournie par les partenaires, à l'été 2023, un projet de consultation mis à jour a été transmis aux détenteurs de droits et aux organisations des Premières Nations; il a été publié en ligne aux fins de rétroaction et de commentaires supplémentaires.

Situation actuelle et prochaines étapes

En décembre 2023, après des années de mobilisation significative et grâce à un partenariat de collaboration avec les Premières Nations, la ministre des Services aux Autochtones a proposé une loi de remplacement à la Chambre des Communes : le projet de loi C-61, une loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations.

Le projet de loi C-61 affirmera le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale, y compris la compétence en ce qui concerne l'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur, dans et sous les terres des Premières Nations. Il créerait également des voies réglementaires fondées sur les droits pour protéger l'eau et l'eau source adjacentes aux terres des Premières Nations dans les zones de protection, si la Première Nation et les gouvernements des provinces et territoires conviennent d'une approche pour coordonner l'application des lois.

Plus spécifiquement, le projet de loi prévoirait :

- exiger de la ministre des Services aux Autochtones de déployer les meilleurs efforts, en consultation et en coopération avec les Premières Nations, pour garantir l'accès à de l'eau potable sur les terres des Premières Nations;
- renforcer les engagements financiers en déployant les meilleurs efforts pour fournir un financement adéquat et durable pour les services d'eau sur les terres des Premières Nations, comparable aux services reçus dans les communautés de non-Premières Nations;
- exiger que le financement, au minimum, respecte l'engagement des dépenses prévu dans l'Accord de règlement de 2021 sur l'eau potable pour les Premières Nations;

- établir des normes nationales minimales pour l'eau potable et les eaux usées sur les terres des Premières Nations, basées sur le choix des Premières Nations;
- faciliter les accords sur l'eau, y compris des accords de protection des sources d'eau transfrontaliers (entre les Premières Nations, le Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux) et des accords financiers bilatéraux entre les Premières Nations et le Canada pour soutenir l'exercice de la juridiction des Premières Nations;
- s'engager à soutenir la création d'une Commission des eaux des Premières Nations pour aider les Premières Nations à exercer un plus grand contrôle sur leurs services d'eau potable et d'assainissement;
- soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris par le biais de consultations et de coopération sur les décisions réglementaires et d'allocation des fonds fédéraux.

Si le projet de loi C-61 reçoit la sanction royale, le gouvernement du Canada continuera à travailler avec les détenteurs de droits des et les organisations des Premières Nations pour le mettre en œuvre. Ce travail prospectif comprendrait : le soutien à l'élaboration de lois par les Premières Nations; la consultation des Premières Nations sur la création de règlements fédéraux et les décisions d'allocation de fonds; des tables rondes bilatérales et trilatérales pour soutenir la conclusion d'ententes sur l'eau de gouvernement à gouvernement, et le soutien à la création d'une commission sur l'eau dirigée par les Premières Nations. La combinaison de ces mesures garantirait l'élaboration et la mise en oeuvre d'un régime réglementaire sur l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations qui respecterait leur autodétermination.

L'engagement du gouvernement du Canada en faveur de l'accès durable à de l'eau potable propre et sûre dans les communautés des Premières Nations ne s'arrête pas avec la présentation de ce projet de loi. Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les détenteurs des droits et les organisations des Premières Nations pour garantir l'accès à de l'eau potable, tant maintenant que pour les générations futures.